



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Juin 2025

Réunion du conseil municipal du 10 juin 2025

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- à la modification du nombre d'heure relative à la mise à disposition de la secrétaire par la COM/COM,
- approbation de la reprise des baux de chasse suite au décès de M. Arbogast
- modification du tarif de location de la salle des fêtes par l'ASCM,
- approbation de la convention de mise à disposition du terrain de football par le FC Schaffhouse,
- validation de la convention et du devis pour la gestion des archives de la commune par le service des archivistes itinérants du centre de gestion du Bas-Rhin,
- choix de l'entreprise pour les travaux d'isolation du club house,
- acquisition d'un véhicule technique.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaires :

EBEL Josepha, 85 ans le 17/04/2025
PFISTER Léonie, 88 ans le 21/04/2025
KLEIN Marie-Louise, 87 ans le 27/04/2025
GUNTHNER Jean, 83 ans le 12/05/2025
LEIBENGUTH André, 90 ans le 21/05/2025
VACELET Madeleine, 85 ans le 12/06/2025

Naissance :

RIEHL

En cas de fortes chaleurs que faut-il faire ?

Les conseils sont simples et adoptables par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- **Buvez régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps** (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;

- **Mangez en quantité suffisante** et ne buvez pas d'alcool ;
- **Evitez de sortir aux heures les plus chaudes** et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) **en respectant les gestes barrières** ;
- **Evitez les efforts physiques** ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- **Consultez régulièrement le site de Météo-France** pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).

VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPElez LE 15

Ministère des Solidarités et de la Santé



Déploiement compteur Linky

Strasbourg Électricité Réseaux, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, procède actuellement à l'installation des nouveaux compteurs communicants Linky™ dans le but de vous offrir de nouveaux services.

FICHE INFOS DÉPLOIEMENT LINKY

Gestion des RdV – Renseignements généraux

Prestataire = **SOLUTIONS 30** → **03.67.48.10.91**

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et samedi de 9h à 18h.

Prise de rendez-vous en ligne :

rdv.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Le client peut flasher le QRCode présent sur son courrier, ou s'identifier avec les informations contenues en en-tête de celui-ci.

Informations générales, questions fréquentes, notices...

Notre site internet : www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

Rubrique « Le compteur communicant »

En cas de besoin, possibilité pour les clients de contacter du personnel interne à Strasbourg Électricité Réseaux (Mundolsheim)

Numéro de cette cellule : **03.88.20.61.00**

Du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



Nous conseillons de privilégier malgré tout le contact du prestataire : celui-ci est en capacité de répondre aux questions du client et pourra directement agir sur le rendez-vous de celui-ci.

Identification de notre technicien partenaire

Dispose d'un véhicule avec le LOGO



Lui demander son badge d'accréditation avec photo

Vous êtes locataire :

Le courrier vous est adressé puisque vous êtes l'occupant et que votre présence est nécessaire pour accéder au compteur

Votre propriétaire ne peut s'opposer à l'échange car le compteur appartient au réseau public d'électricité.

Si besoin contacter le prestataire pour lui exposer la situation, nous pourrons ainsi prendre le relais.

Echange GRATUIT

Rien à signer - Rien à payer - On ne demandera jamais à voir la facture d'électricité

On change uniquement le compteur

On ne change pas le contrat

Durée de l'intervention : 45 mn environ

Courte coupure de l'électricité



Rencontre fortuite avec un faon, que faire ou ne pas faire ?

Les promenades printanières sont propices à des rencontres aussi surprenantes que charmantes en cette saison où naissent les faons.

Ces naissances s'étalent de fin avril à fin juin. Il convient de respecter les règles de base à savoir ne pas toucher le faon, (sous peine que la mère le refoule) même si attendris, nous pensons qu'il a été abandonné. En effet, en percevant un danger possible, sa mère l'a laissé derrière elle. Il faut s'en éloigner pour lui laisser le temps de revenir le chercher.

De plus, ce sont des animaux sauvages, qui malgré les apparences peuvent être malades n'ayant pas la protection qu'ont nos animaux de compagnie. Les faons sont bien souvent la proie de prédateurs mais peuvent également être la victime de chiens non tenus en laisse.



En cas de rencontre, sachons nous émerveiller mais n'intervenons pas.

Horaires d'été



À compter du
30 juin 2025

Communauté de Communes
Pays de la Zorn

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

DE BOSSENDORF ET DE MUTZENHOUSE

Déchèterie de	Accès libre					Sur RDV
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
BOSSENDORF	FERMÉ	8H-11H45	FERMÉ	8H-11h45	FERMÉ	8H à 11H45 et de 13H à 15H45
MUTZENHOUSE	8H-11H45	FERMÉ	8H-11h45	FERMÉ	FERMÉ	8H à 11H45 et de 13H à 15H45

*Rendez-vous à prendre en ligne uniquement pour le samedi sur www.payszorn.com

Pour toute information, contactez la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au **03.88.91.96.58**

ou par mail : secretariat.general@payszorn.com



Ouverture de la mairie

Lundi 08h00 - 12h00
Jeudi 14h00 - 18h00

Permanence élus, 1er vendredi du mois de 19h00 à 21h00 ou sur rendez-vous.



Ecole primaire 1994 (CM1&2)

